

DELIBERATION

Département de la
GIRONDE
Canton de
NORD MÉDOC
Commune de
VENDAYS – MONTALIVET

SÉANCE DU 07/12/2018



L'an deux mille dix-huit, le sept décembre à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BOURNEL Pierre, Maire.

Présents : M. BOURNEL Pierre, Maire, M. TRIJOULET-LASSUS Tony, M. CARME Jean, Mme DA COSTA OLIVEIRA Valérie, M. BARTHELEMY-GRAMS Laurent, adjoints, M. WEGBECHER Franck, M. GENOVESI Alain, Mme PAPILLON Françoise, M. PION Jean-Paul, Mme MONNIER Aline, Mme DZALIAN Irène, M. FABRE Michel, M. ARNAUD Elie, Mme BOUVET Nicole, Mme GUESDON Cécile, conseillers municipaux.

Excusés ayant donné procuration :

Mme CHARUE Jeannine ayant donné procuration à M. BOURNEL Pierre

Mme WISNIEWSKI Anne ayant donné procuration à M. TRIJOULET-LASSUS Tony

M. BERTET Jean-Marie ayant donné procuration à M. FABRE Michel

Excusée :

Mme RIFFARD Yolande

Convocation du 5 novembre 2018

Secrétaire de séance : Monsieur BARTHELEMY-GRAMS Laurent

160-2018 – ETABLISSEMENT D'UN REGLEMENT DE SERVICE DEFINISSANT LES PRESTATIONS ASSUREES PAR LE SERVICE ET LES OBLIGATIONS RESPECTIVES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

VU l'article L 2224-12 du CGCT sur les règlements du service et la tarification ;

PB

Monsieur BARTHELEMY-GRAMS Laurent rappelle qu'un nouveau contrat de concession de l'assainissement collectif a été approuvé avec la société SUEZ Eau France.

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'établir un règlement de service qui définit les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de la Commune de Vendays-Montalivet, du Concessionnaire, des abonnés et des propriétaires et que le projet de règlement proposé a été mis à la disposition des élus parmi les annexes du contrat ;

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à la majorité par :

- **17 voix POUR**
- **1 ABSTENTION : M. GENOVESI Alain**

- APPROUVE le règlement de service

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Maire



Pierre BOURNEL